

**Tableau des financements de travaux connexes
aux aménagements fonciers agricoles et forestiers**

1) Travaux non financés	
Types de travaux	Observations
- goudronnage des nouveaux chemins (bicouche ou bitume)	éviter l'imperméabilisation de surfaces
- création-extension de réseaux d'irrigation ou de drainage - création de dépôts de betteraves	non connexes à l'aménagement foncier lui-même, travaux d'investissement
- défrichements de terrains boisés et de haies déconseillés par les chargés d'études	
- busage et redressement de tracés de fossés ou de rus	perturbations des écoulements naturels, risques d'inondations
- enlèvements de roches et de souches - déplacements de poteaux électriques et téléphoniques - arasement de talus	éléments déjà pris en compte dans le classement des sols
2) Travaux financés au taux de base, 30% du montant HT	
Types de travaux	Observations
- mise en forme des nouveaux chemins	
- empièchement sur 40 ml à partir d'une route goudronnée à circulation peu intense	
- busages de sortie (largeur du chemin et de ses pans coupés)	rétablissement de l'écoulement des eaux
- reprises de drainages	rendus nécessaires par le tracé du nouveau chemin
- fossés latéraux aux nouveaux chemins - dépierrage et remise en état de culture des chemins supprimés - défrichements acceptés par le bureau d'études et rendus indispensables par le nouveau parcellaire	
- compensations boisées des défrichements	renforcement des bois existants
3) Travaux financés au taux de base + 15 %, soit 45 % du montant HT	
- compensation de défrichage par plantation de bosquets isolés ou bandes boisées	compensation plus qualitative (trame verte) que dans la catégorie précédente
- empièchement d'entrées de chemins sur routes départementales, sur 50 ml à partir de la route - empièchement de chemins créés le long d'une route à grande circulation	sécurisation de la circulation des engins agricoles
- implantation de bandes enherbées et/ou fleuries le long de fossés ou de rus	contribution aux trames vertes et bleues
- création de fossés et de petits bassins et lagunes	gestion des eaux superficielles, lutte contre les inondations
4) Travaux financés au taux de base + 30 %, soit 60 % du montant HT	
Types de travaux	Observations
- empièchement de chemins contournant les parties bâties (hameaux, villages, bourgs) d'une commune, sur les 100 premiers mètres, aux 2 extrémités du chemin	sécurité pour les engins agricoles et tranquillité pour les habitants
- plantations de haies champêtres, d'arbres isolés - création de mares	viennent en plus des mesures compensatoires, favorisent la biodiversité

Montant total des travaux subventionnables plafonné à 350 € HT de l'hectare.